

**SERVICE GRATUIT
& CONFIDENTIEL**

**Nous respectons
l'autonomie des personnes
dans leurs décisions**

CONTACTEZ-NOUS

**Par Courrier postal :
Bureau d'Aide aux Victimes
Tribunal de Grande Instance
Palais de Justice, Place du Palais
31800 SAINT-GAUDENS**

Téléphone : 06 81 35 72 61

Fax : 05 62 00 33 75

Mail : accjse@wanadoo.fr

Pour plus d'informations

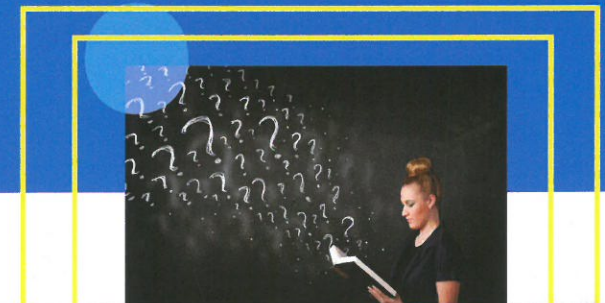
www.accjse.fr



Réalisation Décor Pub 05 61 95 27 32 - Ne pas jeter sur la voie publique.

BAV

**BUREAU
D'AIDE
AUX VICTIMES
de l'Association
Commingeoise de
Contrôle Judiciaire
Socio-Educatif (ACCJSE)
DU TRIBUNAL DE
SAINT-GAUDENS**



Vous avez été victime d'une infraction pénale
*(atteintes aux personnes, atteintes aux biens,
accidents de la circulation, accidents collectifs),*

le Bureau d'Aide aux Victimes de l'ACCJSE
est là pour vous accueillir, vous écouter,
vous informer.

Notre lieu d'accueil est ouvert aussi bien aux
victimes directes, qu'à leur famille ou proches.



**L'accueil des victimes est indépendant de
tout dépôt de plainte, et de l'engagement
ou non d'une procédure pénale.**

**Nous pouvons vous apporter des informations,
explications et précisions :**

- sur vos démarches judiciaires et administratives
- sur le fonctionnement judiciaire et les procédures en cours vous concernant
- sur vos droits avant, pendant et à l'issue de la procédure judiciaire (plainte, main courante, constitution de partie civile, modalités de recouvrement des dommages et intérêts...)

Nous vous proposons également un accompagnement et
soutien avant et/ou durant votre audience correctionnelle
ou de comparution immédiate.

**Nous travaillons en relation avec l'ensemble des
autorités judiciaires et les professionnels concernés,
nous ne les remplaçons pas dans leurs fonctions
respectives.**

**Par ailleurs, nous pourrons vous orienter vers les
interlocuteurs correspondants à votre situation :
avocats, huissiers de justice, service public,
service social...**

Permanence juridique **06 81 35 72 61**

Assurée du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de
14 heures à 17 heures, avec possibilité de consultation
(uniquement sur rendez-vous) au Tribunal de
SAINT-GAUDENS.

Des permanences sont également assurées dans différentes
communes tous les mois (de 9 heures à 12 heures) :

- le 1er mercredi matin du mois à la Gendarmerie de
CAZÈRES SUR GARONNE,
- le 1er vendredi matin du mois à la Mairie de BAGNÈRES DE
LUCHON,
- le 2ème mercredi matin du mois à la Mairie d'ASPET,
- le 3ème mercredi matin du mois à la Mairie de BOULOGNE
SUR GESSE,
- le 4ème mercredi du mois à la Mairie de MONTREJEAU.

Permanence psychologique **06 43 37 65 44**

Prise en charge du psycho-traumatisme des victimes
et/ou
Accompagnement psychologique dans le cadre de la
procédure judiciaire.

La permanence a lieu de 8h45 à 16h45,
uniquement sur rendez-vous :

- à SAINT-GAUDENS tous les jeudis
(au Conseil Départemental, place Pegot)
- à CAZÈRES SUR GARONNE (à la Gendarmerie) le
1er vendredi du mois.